



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2014, 15H00

COMPTE RENDU

Membres du comité présents

Ministère de la Culture et de la communication (MCC) :

Vincent BERJOT délégué interministériel aux archives de France et directeur général des patrimoines, président du comité

Service interministériel des archives de France, secrétariat général du comité :

Hervé LEMOINE, directeur chargé des archives de France

Hervé DELMARE, délégué chargé des affaires administratives et générales

Françoise BANAT-BERGER, sous-directrice de la politique archivistique

Services du Premier ministre :

Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État

Jacques MARZIN, directeur interministériel

Ministère des affaires étrangères :

Richard BOIDIN, directeur des archives diplomatiques

Isabelle RICHEFORT, direction des archives diplomatiques

Ministère de la défense :

Laurent VEYSSIERE, chef de la délégation des patrimoines culturels (DMPA)

Nathalie MORIN, DMPA

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

Alain GRAS, chef du service de l'environnement professionnel

Françoise ROMAGNE, chef du bureau documentation et archives

Agnès d'ANGIO-BARROS, bureau documentation et archives

Grand invité et experts

Sur CAP numérique

François MAHEAS, chef du bureau CAP Soutien-pilotage-études, SCN Cap numérique, DGFIP, ministères économiques et financiers

Sur le cadre méthodologique sur l'évaluation, la sélection et le tri des archives

Mélanie REBOURS, adjointe au chef du bureau des missions, SIAF

Antoine MEISSONNIER, adjoint au chef du bureau de la gestion, sélection et collecte, SIAF

Sur le projet VITAM :

Jean-Séverin LAIR, chef de la sous direction des systèmes d'information du ministère de la Culture et de la communication

◆ CADRE STRATÉGIQUE COMMUN DE MODERNISATION DES ARCHIVES ET DE GESTION DE LA PERFORMANCE

(article 2, 1° du décret du 12 avril 2012)

Une version du cadre a été élaborée par le groupe de travail réunissant les directions des archives des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, des ministères financiers ainsi que le service interministériel aux archives de France (SIAF).

Le plan est strictement calé sur le cadre commun stratégique pour le système d'information de l'État : parties 1 et 2 (D'où part-on et pourquoi?), parties 3 et 4 (vers où et comment ?). 5 axes ont été définis regroupant 15 objectifs et 63 actions.

L'ensemble des participants s'accordent sur la clarté et la pertinence des axes et des objectifs proposés. Il est proposé de rassembler les deux axes orientés vers le numérique (archivage numérique et offre numérique en ligne) afin de bien montrer qu'il s'agit bien des axes prioritaires du cadre. En tout état de cause, ces axes seront mis en valeur dans la circulaire qui sera soumise à la signature du Premier ministre.

Le cadre doit maintenant être transmis d'une part au Secrétariat général à la modernisation publique (SGMAP) et d'autre part à la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour avis et remarques sur les actions concernant le numérique ou les collectivités territoriales. Le cadre dans sa version actuelle sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission des archives diplomatiques.

L'objectif est de disposer rapidement (fin 2014) d'un cadre et d'une circulaire du Premier ministre afin de mettre en place l'ensemble des actions programmées et d'entrer ainsi dans une dynamique opérationnelle. Il s'agira alors de disposer d'un tableau de bord et d'indicateurs permettant de bien suivre et contrôler la réalisation des actions et de pouvoir rapporter devant le CIAF sur son état d'avancement.

Il est également suggéré à cette occasion qu'une réflexion soit lancée sur la stratégie de numérisation et de mise en ligne des fonds patrimoniaux conservés par les différents services d'archives (réseaux relevant du ministère de la Culture, Affaires étrangères et Défense). Cette réflexion s'inscrit, pour le ministère de la Culture, dans les suites de l'évaluation des politiques publiques qui vient de s'achever sur le sujet. La question des financements des dispositifs de numérisation est bien évidemment essentielle. Il est proposé qu'à l'issue d'une des prochaines réunions du CIAF, un courrier puisse être adressé sur ce sujet au Premier ministre présentant plusieurs propositions.

◆ LE CADRE METHODOLOGIQUE D'EVALUATION, SELECTION ET TRI DES ARCHIVES

Le cadre méthodologique d'évaluation, sélection et tri des archives fait l'objet d'une présentation. L'évaluation des archives est en effet un sujet essentiel puisqu'il s'agit de déterminer les archives qui seront à terme conservées pour la recherche scientifique. Or il n'existait jusqu'ici aucun cadre méthodologique global sur le sujet. Ce cadre méthodique est le fruit du travail d'un groupe interministériel et pluridisciplinaire (statisticiens présents dans le groupe) qui s'est ainsi basé sur les travaux internationaux menés sur le sujet.

Le cadre présenté propose une harmonisation du vocabulaire utilisé, recense quelques

recommandations claires en insistant tout particulièrement sur la documentation des choix effectués, modélise via deux schémas le processus d'évaluation, propose une grille d'audit pour l'évaluation de fonds archivistiques en se fondant sur les normes de description des archives. Il propose ainsi une démarche globale allant de l'évaluation à la valorisation des archives et renouvelle profondément la constitution d'échantillonnages en la basant sur une démarche scientifique.

Dans le cadre du groupe de travail, des expérimentations ont été menées sur plusieurs corpus. Au final, lorsque l'échantillonnage est mis en œuvre, on constate une légère augmentation de la taille des échantillons constitués lorsque l'effectif de départ est réduit. A l'inverse, les échantillons sont bien moins volumineux dès lors que les volumes de départ sont importants.

Les ministères économiques et financiers soulignent tout l'intérêt de cette démarche très favorablement accueillie par les administrations à l'occasion de plusieurs expérimentations. Ces dernières ont été rassurées par le fondement scientifique de la démarche et ont jugé que sa mise en œuvre était aisée.

Le contenu du cadre est validé par l'ensemble des participants. La démarche pourrait être utilement ré-utilisée pour d'autres secteurs patrimoniaux (l'archéologie par exemple).

À court et moyen terme, un accompagnement au changement pour la mise en œuvre de ces préconisations doit être mis en place, qui passera notamment par des formations sur le sujet pour les réseaux des archives.

Par ailleurs, des groupes de travail sur l'application de ces préconisations à des typologies spécifiques ont déjà été mis en place (dossiers individuels de carrière).

◆ PROGRAMME VITAM

Les décisions s'agissant du financement interministériel au titre du PIA 2 de la solution logicielle VITAM ont été retardées suite à la réorganisation en cours (désignation toute récente d'un secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification). Le processus va donc pouvoir reprendre avec une réunion Interservices (entre les directeurs de cabinet) dès mardi 24 juin 2014 pour l'examen de l'ensemble du PIA. Une information du Parlement doit ensuite être organisée.

La cible est celle de la convocation d'un comité de pilotage pour l'ensemble des programmes relevant du PIA fin juillet.

Le financement de la solution VITAM est toujours programmée. A l'issue de ce comité fin juillet, une soumission du dossier aux experts déjà désignés s'ensuivra. On pourrait ainsi espérer un démarrage très rapide étant donné la maturité du projet.

Un état est fait de l'avancement des travaux durant cette phase intermédiaire : spécifications de briques logicielles pour les interfaces accès-versement, travaux menés en collaboration avec le SIAF s'agissant de la modélisation des métadonnées (dans le cadre notamment de l'évolution du SEDA) ou encore de celle des journaux d'événements ; spécification de la répartition des tâches entre VITAM d'une part et les différents SIA (systèmes d'information archivistiques) d'autre part ; nouveau POC en cours sur la gestion

des contenus (GED, réseaux sociaux, intranets) avec neuf expérimentateurs déclarés (administrations de l'État, collectivités territoriales); collaboration à venir avec le ministère de la Justice sur la gestion des signatures électroniques; intervention sur le cahier des charges relatif à la dématérialisation des dossiers d'agents des ministères économiques et financiers (projet DIADEM) qui prévoit une future interface avec VITAM; présentation du programme devant l'ensemble des ministères (et la Présidence de la République durant la semaine à venir) avec les services informatiques et les archivistiques, témoignant d'un intérêt fort des ministères sur le sujet.

S'agissant des trois ministères porteurs du programme, les Affaires étrangères ont passé un marché pour l'hébergement de l'environnement de test; l'équipe a été renforcée; un travail important a été effectué s'agissant de Diplomatie/Archives. À ce sujet, un groupe de travail sera mis en place avec le SIAF visant à accompagner les communautés dans les ministères qui utiliseront Diplomatie pour la gestion documentaire des documents (afin de bien préparer leur archivage).

Au ministère de la Culture, les Archives nationales ont mis en place un plan de communication sur ADAMANT tandis qu'une organisation nouvelle sur la prise en charge des archives numériques est mise en place entre le département des archives électroniques et audiovisuelles et les différents départements de la direction des fonds. Le projet AD-Essor en direction des collectivités territoriales a été lancé par le SIAF avec organisation de journées d'échanges (retours d'expériences) et le lancement d'un appel à projet pour soutenir les projets d'archivage numérique (24 projets retenus).

Au ministère de la Défense, une équipe projet intégrant le service historique de la défense a été mise en place, tandis qu'une revue systématique des processus permet de prendre en compte la dimension archives.

L'équipe est désormais installée dans les locaux du quadrilatère des Archives au 87, rue Vieille du Temple.

◆ **PRESENTATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE LA DGFIP**

La DGFIP se positionne pour être l'administration numérique de référence. À cette fin, elle propose de revoir son organisation, de faire évoluer les cultures internes afin de faire de l'ensemble des agents les promoteurs de cette culture numérique, de rénover ses produits, d'accélérer la dématérialisation des processus (factures, timbres, bulletins de paye) en rendant dans certains cas le recours aux télé-services obligatoire et de proposer aux particuliers et aux entreprises des portails unifiés (« espace numérique sécurisé et unifié »).

L'ensemble de ces actions se situe dans un cadre budgétaire plus contraint (baisse des budgets informatiques de 20% par an, baisse des effectifs d'environ 2000 emplois par an).

Pour l'ensemble de ces projets numériques, la DGFIP travaille en étroite collaboration avec la DISIC notamment sur les questions d'identité numérique permettant de faciliter l'ouverture des applications aux autres administrations et plus largement, de faire en sorte que les usagers disposent d'une vision unifiée des administrations.

La DGFIP a revu son organisation : le directeur général adjoint est en charge de la stratégie numérique et passe en revue tous les quinze jours les projets en présence de l'ensemble des

chefs de services de la DGFIP qui sont concernés ainsi que de représentants territoriaux. À des fins d'optimisation, le SCN Cap numérique responsable de la maîtrise d'ouvrage a été constitué. C'est également dans ce cadre que se mène une réflexion sur la sécurisation juridique des projets de dématérialisation (concepts de libre consentement, de marques de validation, d'opposabilité du document).

Pour les agents de la DGFIP, une attention forte est portée au poste de travail (double écran) et à l'ergonomie. L'entraide entre spécialistes est également renforcée à travers les réseaux professionnels. Enfin, les projets de dématérialisation des bulletins de paye s'accompagne de la mise en place d'un « espace numérique sécurisé de l'agent public »,

S'agissant de la relation aux publics, une réflexion est menée sur l'approche multicanal de la relation aux publics (guichets, téléphone, internet). La gestion des courriels fera l'objet d'une industrialisation des processus permettant de répondre en 48 heures à 80% des demandes. L'ergonomie est également largement revue avec une participation des utilisateurs tandis que l'offre mobile (tablettes, smartphones) se développe visant à pouvoir répondre en moins de trois clics.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent le développement et l'évolution de la plate-forme d'archivage ATLAS opérationnelle depuis 2008. Le SIAF accompagne la DGFIP pour la mise en conformité de ATLAS à la norme Afnor Z-42-013. Par ailleurs la DGFIP a le projet de proposer aux collectivités territoriales et aux juridictions financières de pouvoir accéder à ATLAS pour y consulter durant la période de conservation de 10 ans les pièces comptables transmises au titre du PES V2, déjà archivées dans ATLAS au titre des comptables. Cette offre permettrait ainsi aux collectivités ne disposant pas de plate-forme d'archivage numérique de pouvoir se dispenser pour les pièces comptables de cette obligation d'archivage durant 10 ans. Après cette période, les documents font l'objet d'une élimination réglementaire.

La séance est levée à 17h30.

Une prochaine réunion est programmée le 16 octobre prochain à 09h30.
